

**A envoyer au Service Groupes, Les Glénans, Quai Louis Blériot,
75781 Paris cedex 16, ou par fax au +33 1 45 27 61 54*.**

(Merci d'indiquer lisiblement votre nom en lettres capitales)

Certificat Médical

Toute personne s'inscrivant à un stage doit produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité voile et à la vie en collectivité, établi par un médecin (sauf ceux ayant un certificat médical depuis 2002. En cas de doute, merci de nous contacter au 01 53 92 86 00). Sont concernés : **tous les stagiaires adultes, moniteurs, maîtresses de maison, liaisons, matérialistes**. Le certificat devra impérativement comporter votre numéro d'adhérent, votre nom, dater de moins de 3 mois et nous parvenir 7 jours minimum avant la date de début de votre stage. Après cette date, vous devrez remettre ce certificat au responsable le 1er jour de l'évènement.

Attention : sans ce document, vous ne pourrez pas participer à l'évènement

Le docteur soussigné _____

Certifie que M/Mme _____ ne présente, à ce jour, aucune maladie ou affection chronique ou évolutive de nature à ne pas pouvoir pratiquer les activités nautiques et vivre en collectivité.

Fait à _____ le ____/____/_____

Signature et cachet du médecin :

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du doctorat d'état. La commission Médicale des Glénans :

▪ rappelle que :

- l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens ;
- l'examen médical doit être réalisé en tenant compte de la réglementation nationale et des recommandations de la commission Médicale des Glénans.

▪ recommande de :

- tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique de la voile ;
- réaliser un test de Ruffier-Dickson ;
- consulter le carnet de santé.

* Les stagiaires juniors inscrits avec dérogation sur un stage adulte doivent fournir tous les documents obligatoires pour les juniors (voir Guide du stagiaire Junior à télécharger sur www.glenans.asso.fr - dans "Mon espace perso").